

Le secteur associatif du Grand Lyon



Juillet 2020

- Plus de 1 700 associations nouvelles voient le jour, chaque année, dans le Grand Lyon.
- Entre 30 000 et 32 000 associations y sont aujourd'hui en activité, animées par près de 300.000 bénévoles.
- Parmi ces associations, près de 4 000 emploient des salariés, en 2019. Ces associations ont distribué 1,2 milliard d'euros de salaires, au cours de cette même année.
- Près de 51 500 personnes travaillent dans les associations de la Métropole. Elles représentent 8,6% des salariés du secteur privé.
- Sur l'ensemble de la période 2008-2019, l'emploi associatif a progressé de 15% dans le Grand Lyon (7% au plan régional et 5% au plan national).

Marie DUFOUR - Cécile BAZIN - Jacques FAURITTE - Jacques MALET

EN GUISE D'INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon exerce les missions de l'ex Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône. Dans ce nouveau contexte, unique en France aujourd'hui, elle apporte son soutien au monde associatif et favorise l'action et le développement des associations sur son territoire.

Pour assurer sa mission d'aide et de conseil aux associations et développer plusieurs services à leur intention, elle a souhaité disposer, dès 2015, d'un état des lieux chiffré, permettant de qualifier le tissu associatif présent sur son territoire.

Ces éléments chiffrés sont depuis actualisés régulièrement, afin de suivre les évolutions et les données les plus récentes pour valoriser auprès des décideurs et du grand public, la densité et la richesse du tissu associatif du Grand Lyon.

Ce panorama 2020 qui fait suite aux deux précédentes éditions 2015 et 2017, s'appuie sur les données du Journal officiel relatives aux créations d'associations publiées jusqu'en juin 2020, et sur les données de l'emploi de l'ACOSS-URSSAF en 2019.

La méthodologie proposée ici correspond à celle qui est utilisée pour l'étude nationale annuelle *La France associative en mouvement* (17^{ème} édition - septembre 2019), ainsi que pour tous les travaux réalisés par R&S à l'échelle régionale et départementale.

Cette unicité de méthode permet de situer le tissu associatif de la Métropole de Lyon dans l'ensemble régional élargi d'Auvergne – Rhône-Alpes, et dans l'ensemble national.

Le lecteur intéressé pourra télécharger ces travaux sur www.recherches-solidarites.org

Cette présentation comprend quatre parties :

1. Les créations d'associations
2. L'estimation du nombre d'associations
3. L'estimation du nombre de bénévoles
4. L'emploi associatif

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes périodiques pour produire des publications nationales, régionales et départementales, qu'elle met en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services centraux et déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat et la vie associative.

1 – LES CREATIONS D’ASSOCIATIONS

1.1 – Le bilan 2017-2019

Précisions méthodologiques :

Les données présentées ici sont issues des annonces parues au Journal officiel des associations, suite aux dépôts des statuts auprès de l’administration, au moment de leur création. Elles ont été traitées et analysées sur une période de deux années « associatives », de début septembre 2017 à fin août 2019, selon une périodicité correspondant à l’activité de la plupart des associations (proche de l’année scolaire) et pour éviter des biais qui ont été observés lorsque les analyses s’appuyaient sur l’année civile.

Le tableau suivant présente le nombre moyen annuel des créations sur les deux dernières années, rapporté au nombre d’habitants, pour pouvoir apprécier ce que l’on nomme la « densité de créations d’associations », à l’échelle des différents territoires.

Tableau 1 : Créations d’associations en moyenne annuelle au cours des deux dernières années 2017-2019

	Nombre moyen de créations par année	Densité de créations (nombre d’associations créées pour 10 000 habitants en un an)
Grand Lyon	1 740	12,6
Ville de Lyon	900	17,5
Hors Ville de Lyon	840	9,7
Région Rhône-Alpes	8 750	11,2
Moyenne nationale	70 200	10,7

Sources : Journal officiel. INSEE population légale au 1^{er} janvier 2019. Traitement R&S. Lecture : Entre septembre 2017 et août 2019, 1 740 associations ont été créées en moyenne annuelle dans le périmètre du Grand Lyon, soit 12,6 associations pour 10 000 habitants.

Au regard du nombre d’habitants, il se crée plus d’associations sur le territoire de la Métropole qu’en moyenne régionale : 12,6 pour 10 000 habitants pour 11,2. La différence est plus importante encore, avec le repère national de 10,7 créations pour 10 000 habitants en moyenne annuelle.

Autour d’une densité moyenne annuelle de 12,6 associations nouvelles pour 10 000 habitants sur l’ensemble de la Métropole, l’écart est important entre celle qui est observée sur la ville de Lyon (17,5) et celle qui a été calculée pour l’ensemble des communes périphériques (9,7).

La dynamique de créations est nettement plus élevée à Lyon sous l’influence d’un effet de centralité (présence d’associations départementales ou régionales, voire nationales, concentration des services publics, des activités économiques...) et des modes de vie urbains (plus grande mobilité des habitants, nouveaux arrivants, activités culturelles plus intenses...).

Cette densité nettement supérieure est spécifique à Lyon. En dehors de la ville centre, elle est variable d’une commune à l’autre, y compris pour celles qui sont limitrophes, comme l’indique le tableau suivant.

Tableau 2 : Densité de créations d'associations dans 12 communes proches de Lyon

Communes	Densité de créations (en moyenne annuelle pour 10 000 habitants)	Communes	Densité de créations (en moyenne annuelle pour 10 000 habitants)
Bron	11,7	Sainte Foy-lès-Lyon	8,5
Caluire-et-Cuire	9,0	Saint-Fons	8,4
Ecully	12,8	Tassin-la-Demi-Lune	9,5
La Mulatière	6,9	Vaulx-en-Velin	10,0
Oullins	9,2	Vénissieux	7,4
Rillieux-la-Pape	5,7	Villeurbanne	13,8

Sources : Journal officiel. INSEE population légale au 1^{er} janvier 2019. Traitement R&S. Lecture : En moyenne annuelle, il s'est créé 11,7 associations pour 10 000 habitants à Bron, au cours de la période récente (2017-2019).

En prenant ces douze communes qui entourent Lyon, la densité varie de 6,9 associations nouvelles pour 10 000 habitants à La Mulatière, en moyenne annuelle, à 13,8 à Villeurbanne. La différence avec la densité observée pour la seule ville de Lyon (17,5) demeure importante.

Mais attention, ce ratio doit être lu sans aucun jugement de valeur et sans confondre « *dynamique de création d'associations* » et « *dynamisme du tissu associatif* ». Un nombre élevé de créations reflète parfois, notamment en ville, un turn-over plus important et une tentation plus grande des habitants de créer de nouvelles associations, fussent-elle particulièrement éphémères, voire en concurrence ou en doublon avec d'autres.

1.2 – Les créations d'associations selon les principaux objets

Précisions méthodologiques :

Les associations nouvellement créées sont déclarées au greffe des associations : préfectures, sous-préfectures, services déconcentrés du ministère en charge de la vie associative, ou encore registres des associations des tribunaux d'instance en Alsace-Moselle. Hormis ce périmètre Alsace-Moselle, elles sont inscrites au répertoire national des associations (RNA) et leur déclaration donne lieu à une publication au Journal officiel. Un identifiant leur est attribué et elles sont répertoriées, à la lecture de leur objet, sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés (près de 300 au total).

Une même association peut figurer sous deux thèmes. Cette possibilité permet de l'identifier selon deux approches différentes, dans les pages « *Associations* » du site du Journal officiel. Par exemple, une association de *recherche médicale* peut être repérée sous le thème *santé* ou sous le thème *recherche*. Jusqu'en 2017, l'analyse des objets des associations s'appuyait sur les « *inscriptions* » (avec un nombre d'inscriptions supérieur au nombre de créations). Depuis, il est possible de distinguer un objet principal et un objet secondaire. L'analyse repose donc désormais sur les objets principaux. Si les tendances restent celles des éditions antérieures, les pourcentages présentés ici ne peuvent être rapprochés de ceux des éditions antérieures.

La période observée a ici pu être étendue jusqu'à juin 2020, dernières données disponibles au moment de la réalisation de l'étude. Les nouvelles associations qui ont vu le jour ces dernières années, sur le territoire des 59 communes, sont classées, dans le tableau suivant, selon leur objet principal, déclaré lors du dépôt des statuts. Cette répartition à l'échelle de la Métropole peut être rapprochée de celle concernant Lyon pour mettre en évidence l'influence de la ville centre. Elle peut également être appréhendée dans l'ensemble national, pour marquer les spécificités de l'agglomération.

Tableau 3 : Répartition des associations créées au cours des trois dernières années.

	Grand Lyon	Lyon	France
Culture, pratique d'activité artistiques, culturelles	28,0%	33,8%	24,0%
Sports, activités de plein air	11,0%	8,8%	16,1%
Chasse, pêche	0,1%	0,1%	1,0%
Clubs de loisirs, relations	5,3%	4,8%	8,1%
Action socio-culturelle	0,6%	0,7%	3,5%
Interventions sociales	0,3%	0,4%	1,7%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	3,5%	3,3%	4,7%
Services familiaux, services aux personnes âgées	0,4%	0,3%	1,4%
Santé	4,6%	4,5%	4,2%
Services et établissements médico-sociaux	0,1%	0,1%	0,6%
Education, formation	8,8%	9,2%	5,7%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	2,9%	3,3%	2,6%
Conduite d'activités économiques	0,7%	0,6%	1,1%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	1,6%	1,6%	1,8%
Environnement, cadre de vie	3,3%	3,7%	4,1%
Information, communication	2,3%	2,9%	1,8%
Activités politiques	4,6%	2,5%	1,6%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	1,4%	1,3%	1,2%
Activités religieuses	1,2%	1,3%	1,2%
Recherche	0,3%	0,4%	0,4%
Armée	0,1%	0,1%	0,3%
Tourisme	0,2%	0,2%	0,2%
Justice	0,0%	0,1%	0,1%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	15,6%	13,3%	7,3%
Clubs, cercles de réflexion	1,5%	1,6%	1,3%
Logement	0,3%	0,2%	0,5%
Sécurité, protection civile	0,2%	0,3%	0,3%
Préservation du patrimoine	0,9%	0,9%	1,7%
Domaines divers	0,0%	0,0%	1,3%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Répertoire National des Associations. Traitement R&S. Lecture : Entre juin 2017 et juin 2020, il s'est créé 28% d'associations ayant pour objet principal « Culture, pratique d'activité artistiques, culturelles », sur le territoire du Grand Lyon. Cette proportion est de 38,8% sur la ville de Lyon et, en référence, de 24,0% sur l'ensemble du territoire national.

Depuis trois ans, on observe, sur Grand Lyon, un nombre de créations proportionnellement plus important qu'ailleurs dans la culture, l'éducation et la formation, l'information – communication, les activités politiques, ainsi que dans les amicales, les clubs et les cercles de réflexion.

Il y a moins de créations, proportionnellement en revanche, dans le sport, les loisirs, l'action socio-culturelle, les interventions sociales, les services familiaux et médicosociaux, la conduite d'activités économiques ainsi que dans l'environnement. Il n'est pas surprenant de retrouver les mêmes spécificités que pour la seule ville de Lyon qui représente plus de 50% des créations d'associations et 37% des habitants de la Métropole. On remarquera toutefois qu'elles sont plus marquées encore pour la proportion de créations d'associations répertoriées sous le thème *amicales, groupements affinitaires, d'entraide* dans lequel sont classées les traditionnelles associations de conscripts¹.

¹ Associations réunissant les personnes nées la même année, répandues dans le Beaujolais. Cette tradition cimenter les générations à travers une amitié quasi indéfectible, par l'organisation de retrouvailles, festivités et cérémonies.

En ce qui concerne la culture et l'information - communication, le caractère urbain et le « statut » de Lyon, comme capitale régionale, suscitent des créations d'associations plus nombreuses que dans les communes voisines. La concentration de la population et des établissements d'enseignement favorisent enfin la création d'associations dans le domaine de l'éducation - formation.

1.3 – Evolutions récentes

La première étude sur le secteur associatif de la Métropole a permis de dresser un premier bilan des créations d'associations sur la période 2010-2015. Les actualisations sur la période 2015-2017 et 2017-2019 permettent d'observer d'éventuelles évolutions. Elles s'apprécient au travers d'un indicateur constant, la densité de créations, à savoir le nombre moyen annuel de créations pour 10 000 habitants, pour tenir compte également de l'évolution de la population.

Tableau 4 : Evolution de la densité de créations d'associations
(nombre annuel moyen de créations pour 10 000 habitants)

	Sur la période 2010-2015	Sur la période 2015-2017	Sur la période 2017-2019
Grand Lyon	12,8	13,1	12,6
Ville de Lyon	17,8	18,9	17,5
Hors Ville de Lyon	9,7	9,6	9,7
Région Auvergne-Rhône-Alpes	11,2	11,3	11,2
Moyenne nationale annuelle	10,6	11,1	10,7

Source : Journal officiel. INSEE - Recensement de la population 2019. Traitement R&S.

Après une période 2015-2017 de légère augmentation portée par la Ville de Lyon, la Métropole retrouve des indicateurs proches de la première période étudiée : 12,6 créations pour 10 000 habitants chaque année, sur 2017-2019, pour 12,8 sur la période 2010-2015, à l'échelle de l'agglomération ; 17,5 pour 17,8 concernant la Ville de Lyon et sans changement depuis 2010 pour les autres communes, prises dans leur ensemble.

Ces dernières enregistrent une densité de créations constante sur l'ensemble de la période, alors que la Ville de Lyon suit les tendances nationales, avec un léger sursaut de créations entre 2015-2017.

Quant aux objets des associations nouvellement créées, on retiendra quelques tendances :

A l'échelle de la Métropole, les créations d'associations sont proportionnellement un peu plus nombreuses ces dernières années dans la santé, l'éducation - formation et les amicales, domaines dans lesquels le Grand Lyon se distingue déjà, par rapport aux moyennes nationales.

Les tendances observées sur la période antérieure, comme sur la France entière, d'une progression des créations dans l'environnement et dans le sport se confirment, ces trois dernières années. Par ailleurs, les élections qui se sont succédé depuis 2017, présidentielle, législatives et européennes, ont suscité de nombreuses créations d'associations.

Inversement, les interventions sociales, les services familiaux et aux personnes âgées, ainsi que les activités caritatives et humanitaires, suscitent moins de créations, ces trois dernières années. Il en est de même pour l'aide à l'emploi, le développement local et la solidarité économique.

2 – UNE ESTIMATION DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS VIVANTES DANS LE GRAND LYON

Le suivi annuel des créations d'associations est intéressant comme expression, parmi d'autres, des actions collectives à l'échelle d'un territoire, qu'il soit national ou local. Il n'apporte pas d'informations directes sur le dynamisme du tissu associatif, lui-même, et il est insuffisant pour déterminer le nombre d'associations en activité. Personne ne peut en effet savoir exactement ce que deviennent les associations qui se créent : demeurent-elles en action durant des décennies ou disparaissent-elles le temps d'un voyage d'études d'un groupe d'étudiants ou le temps d'un festival ? Chacun en est réduit à des estimations prudentes.

Si l'on connaît la date de naissance d'une association, on connaît rarement la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Les travaux menés récemment montrent que l'on ne peut guère repérer beaucoup plus de 2 associations sur 3, le tiers restant menant une vie parfaitement discrète, entre ses membres et sans besoin de visibilité ou de soutien.

Aussi, nous procédons par estimation prudente, à partir de quatre critères complémentaires, actualisés et mesurés dans chaque département :

- ✓ Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national (Journal officiel)
- ✓ Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement (ACOSS-URSSAF et MSA)
- ✓ Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement (INJEP, Ministère des Sports)
- ✓ L'évolution de la population (INSEE)

Cette méthodologie, identique depuis une quinzaine d'années, permet d'estimer le nombre d'associations vivantes dans le Rhône (périmètre antérieur au 1^{er} janvier 2015) entre 39 000 et 41 000 associations en activité.

Par extrapolation, sachant que le Grand Lyon représente 76% des habitants, 77% des créations d'associations et 79% des associations employeuses (cf plus loin) du département (ancien périmètre), on peut avancer avec prudence l'estimation entre 30 000 et 32 000 associations en activité sur l'ensemble du Grand Lyon.

3 – UNE ESTIMATION DU NOMBRE DE BENEVOLES DANS LE GRAND LYON

Il convient de préciser que seulement 10% à 12% des associations emploient des salariés, elles sont étudiées dans le chapitre suivant. A contrario, 9 sur 10 fonctionnent uniquement à partir de la ressource humaine bénévole. Leur rôle est donc essentiel dans l'animation de la vie locale, la défense des droits, les services à la population, la protection des plus fragiles... tous ces pans de la société sur lesquels interviennent au quotidien les associations.

Pour procéder à cette estimation, R&S a construit un modèle national s'appliquant à tous les départements. Il part de la fourchette du nombre d'associations en activité et des travaux relatifs au bénévolat en France, dont l'enquête la plus récente (IFOP 2019²).

² Enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités auprès de 3 159 personnes de 15 ans et plus, interrogées en janvier 2019, sur des questions strictement identiques à celles posées en 2010, 2013 et 2016. Ces enquêtes triennales constituent un véritable baromètre permettant de suivre l'évolution du nombre et du profil des bénévoles en France. Cf « *La France bénévole : évolutions et perspectives* », mai 2019, Recherches & Solidarités, en libre accès sur recherches-solidarites.org.

Le nombre des bénévoles, intervenant dans les associations, est estimé à 12,5 millions sur l'ensemble de la France, soit 24% des Français de 15 ans. Cette proportion globale s'est légèrement tassée entre 2016 et 2019 (de 25% à 24%), elle s'est clairement repliée concernant les seuls bénévoles qui interviennent d'une manière hebdomadaire et qui constituent la colonne vertébrale des associations (12,5% des Français en 2016 et seulement 10,1% en 2010).

Sur cette base, R&S estime entre 350 000 et 370 000, le nombre de bénévoles dans les associations du département du Rhône (ancien périmètre).

Parmi eux, toujours selon cette même dernière enquête IFOP de 2019, le nombre de bénévoles intervenant régulièrement et qui assurent la permanence de l'action associative, peut être estimé entre 147.000 et 150.000 pour l'ensemble du département (ancien périmètre), soit un peu plus de 42% des bénévoles.

Partant de ces approches pour l'ensemble de l'ancien périmètre du département, et de la place occupée par le Grand Lyon (76% des habitants, 77% des créations d'associations et 79% des associations employeuses), on peut avancer avec prudence la fourchette de 275 000 à 300 000 bénévoles associatifs sur l'ensemble de la Métropole.

On peut également estimer que parmi eux, 115 000 à 125 000 interviennent régulièrement et sont au cœur des activités associatives.

4 – L'EMPLOI ASSOCIATIF SUR LE TERRITOIRE DU GRAND LYON

Avertissement :

Les chiffres présentés ici sont issus des données de l'ACOSS-URSSAF et portent sur les employeurs relevant du régime général de sécurité sociale³. L'introduction, depuis mars 2015, de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés ici. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, peuvent conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge. Cette nouvelle série sert de données de références pour la présente étude ; elles doivent donc être rapprochées, avec prudence, de celles des précédentes éditions. Par ailleurs, lorsque les chiffres sont affichés à l'unité près, ils doivent être lus en tenant compte de la marge d'erreur, inhérente à tout recensement.

4.1 Le contexte général de l'économie sociale

L'économie sociale, entendue sous le seul angle juridique, représente en 2019, plus de 4 500 établissements, plus de 65 500 salariés et une masse salariale de près de 1,7 milliard d'euros, dans le Grand Lyon. Ces trois repères sont ventilés dans le tableau suivant, pour chacune des quatre composantes de l'économie sociale.

³ Auxquels s'ajoutent quelques centaines de salariés relevant du régime agricole, représentant moins de 2% des salariés associatifs de l'ensemble du territoire de la Métropole.

Tableau 5 : Chiffres clés de l'emploi dans l'économie sociale sur le territoire du Grand Lyon en 2019

	Etablissements	Effectif salariés	Masse salariale (en K€)
Associations	3 896	51 490	1 198 000
Fondations	157	4 762	130 360
Coopératives	338	4 706	181 238
Mutuelles	177	4 594	172 137
Ensemble économie sociale	4 568	65 552	1 681 735

Source : ACOSS-URSSAF. Données 2019. Traitement R&S.

Cet ensemble est essentiellement porté par les associations, dans le Grand Lyon comme au plan national. Elles représentent en effet plus de 85% des établissements, plus de 78% des salariés et 71%⁴ de la masse salariale.

4.2 - Le poids de l'emploi associatif dans le Grand Lyon

Retenons qu'en 2019, près de 3 900 associations emploient près de 51 500 salariés pour une masse salariale de près de 1,2 milliard d'euros. Rapportés au secteur privé dans son ensemble, ces chiffres sont révélateurs du poids du secteur associatif et des enjeux économiques qu'il représente. Ils sont réunis ci-après, au regard de l'emploi, d'une part, et de la masse salariale, d'autre part.

Tableau 6 : Poids du secteur associatif au sein du secteur privé en 2019 (en %)

	En termes d'effectifs salariés	En termes de masse salariale
Grand Lyon	8,6%	5,8%
<i>dont Ville de Lyon</i>	10,2%	7,1%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	9,6%	6,7%
Moyenne nationale	9,3%	6,6%

Source : ACOSS-URSSAF. Données 2019. Traitement R&S. Lecture : Les associations du Grand Lyon représentent 8,6% du total de l'emploi privé, et 5,8% de la masse salariale du secteur privé.

Le secteur associatif représente près d'un emploi privé sur dix, à l'échelle de la Métropole de Lyon. Cette proportion est proche de la moyenne nationale (9,3%).

Elle est inférieure à celle de la seule ville de Lyon où sont implantées quelques associations de taille importante, dans l'enseignement et la santé notamment.

Elle est également légèrement inférieure à celle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (9,6%) qui regroupe des territoires plus ruraux, où l'emploi privé est un peu moins dense.

En effet, le poids du secteur associatif correspond à un pourcentage qui dépend tout à la fois de son dynamisme propre et de son environnement économique, plus ou moins favorable.

⁴ La part que représentent les associations en termes de masse salariale est inférieure à celle de leurs salariés, en raison des temps partiels, plus fréquents dans ce secteur que dans les autres composantes de l'économie sociale.

4.3 – La taille des employeurs associatifs

En France, plus de la moitié des employeurs associatifs sont de petites structures d'un ou deux salariés. Les associations de plus de 100 salariés ne représentent que 2% d'entre eux. Qu'en est-il sur le territoire du Grand Lyon ?

Tableau 7 : Répartition des associations selon leurs effectifs en 2019

	Nombre d'associations employeuses dans le Grand Lyon	Répartition des associations		Répartition des salariés	
		Grand Lyon	National	Grand Lyon	National
Moins de 3 salariés	1 953	50,1%	52,8%	4,5%	5,3%
De 3 à 5 salariés	553	14,2%	14,4%	4,5%	5,2%
De 6 à 9 salariés	354	9,1%	8,9%	5,4%	6,0%
De 10 à 19 salariés	445	11,4%	10,2%	12,3%	12,6%
De 20 à 49 salariés	364	9,3%	8,6%	22,1%	23,6%
De 50 à 99 salariés	152	3,9%	3,6%	20,3%	21,5%
100 salariés et plus	75	1,9%	1,5%	30,9%	25,8%
Total	3 896	100%	100%	100%	100%

Source : ACOSS-URSSAF. Données 2019. Traitement R&S. Lecture : 1 953 associations comptent moins de 3 salariés, sur le territoire du Grand Lyon. Elles représentent 50,1% du total des associations employeuses (52,8% en moyenne nationale) et concentrent 4,5% des salariés du secteur associatif (5,3% en moyenne nationale).

Le Grand Lyon se caractérise par une forte présence des associations de plus de 10 salariés. Elles sont plus de 1 000 et représentent 26,5% des associations employeurs, pour 23,9% en moyenne nationale. Parmi elles, près de 230 comptent plus de 50 salariés. Elles représentent 6% des associations employeuses et 51% des salariés, significativement plus qu'en moyenne nationale (47%).

Par ailleurs, environ 2 000 associations employant un ou deux salariés maillent le territoire de la Métropole. Proportionnellement un peu moins représentées qu'au plan national, elles correspondent à la moitié des associations employeuses et représentent 4,5% du total des salariés associatifs (respectivement 52,8% et 5,3% au plan national).

Un indicateur reflète bien cette situation : la taille moyenne des associations employeuses. Sur le territoire du Grand Lyon, les associations emploient en moyenne 13,2 salariés quand, au plan national, le ratio est de 11,5.

4.4 – Les secteurs d'activités en 2019

Cette analyse s'appuie sur la nomenclature d'activités de l'INSEE (NAF rév.2), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Certes plus fine, elle comporte toujours une rubrique « *activités non classées ailleurs* » (NCA) qui se justifie pour les activités polyvalentes par exemple, mais dont on peut regretter qu'elle représente encore 12% des effectifs associatifs dans le Grand Lyon, légèrement plus qu'au plan national.⁵

⁵ Un travail réalisé par l'équipe de R&S en 2009 a montré que la moitié des associations répertoriées sous ce code APE 9499Z étaient mal classées ou du moins pouvaient se voir attribuer un code activité bien précis. Un travail fructueux, effectué au niveau national par les équipes de l'INSEE en lien avec l'équipe de R&S, a démontré la faisabilité d'une réelle progression en la matière.

Tableau 8 : Répartition des salariés par secteur (en %)

	Grand Lyon	Auvergne - Rhône-Alpes	France
Enseignement	17,5%	12,1%	11,8%
Sport	4,9%	4,9%	4,7%
Santé	9,1%	7,9%	7,2%
Social	40,1%	49,4%	49,7%
Loisirs	1,2%	1,3%	1,3%
Culture	4,1%	2,5%	2,6%
Activités liées à l'emploi	3,7%	3,5%	2,8%
Autres activités *	7,3%	8,4%	9,3%
Autres activités non classées ailleurs (INSEE) **	12,0%	10,0%	10,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2019. Traitement R&S. * Regroupement d'activités bien identifiées, à faible effectifs salariés (recherche, hébergement, organisations patronales et consulaires, professionnelles, religieuses, politiques...) ** Associations regroupées dans la rubrique « activités non classées ailleurs » évoquée avant le tableau.

La répartition des salariés associatifs du Grand Lyon se distingue des repères régionaux, eux-mêmes assez proches des moyennes nationales. Les secteurs de l'enseignement, de la santé et de la culture y sont nettement plus présents, à la différence du secteur social.

Un regard plus précis sur ce secteur permet de faire ressortir les spécificités de la Métropole. Il se fera en tenant compte du poids du secteur social très différent entre la Métropole de Lyon (40,1%) et la région Auvergne – Rhône-Alpes (49,4%), proche de la moyenne nationale (49,7%).

Tableau 9 : Répartition des salariés associatifs des activités du secteur social (en %)

	Grand Lyon	Auvergne - Rhône-Alpes	France
Hébergement médico-social	15,4%	19,0%	19,5%
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	4,3%	4,4%	4,3%
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	2,1%	3,1%	3,4%
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés	0,8%	2,1%	2,1%
Hébergement social pour handicapés mentaux	2,6%	3,8%	3,5%
Hébergement social pour toxicomanes	0,0%	0,1%	0,1%
Hébergement social pour personnes âgées	0,8%	1,1%	1,1%
Hébergement social pour personnes handicapées physiques	0,6%	0,5%	0,5%
Hébergement social pour enfants en difficulté	2,4%	2,3%	2,4%
Hébergement social pour personnes en difficulté	1,8%	1,7%	2,1%
Action sociale sans hébergement	24,7%	30,4%	30,2%
Aide à domicile	4,1%	9,3%	9,3%
Accompagnement de personnes âgées	0,3%	0,7%	0,7%
Aide par le travail	4,7%	7,6%	7,7%
Accueil de jeunes enfants	6,0%	3,2%	2,3%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	0,8%	1,1%	1,3%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	0,8%	0,6%	0,8%
Action sociale non classée ailleurs	8,1%	7,8%	8,1%
Ensemble du secteur social	40,1%	49,4%	49,7%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2019. Traitement R&S.

A la lecture des repères régionaux et nationaux qui sont très proches, les effectifs salariés dans les associations du domaine de la petite enfance sont proportionnellement plus nombreux dans le Grand Lyon : ils représentent 6,0% de l'emploi associatif, pour 3,2% en moyenne régionale et 2,3% en moyenne nationale.

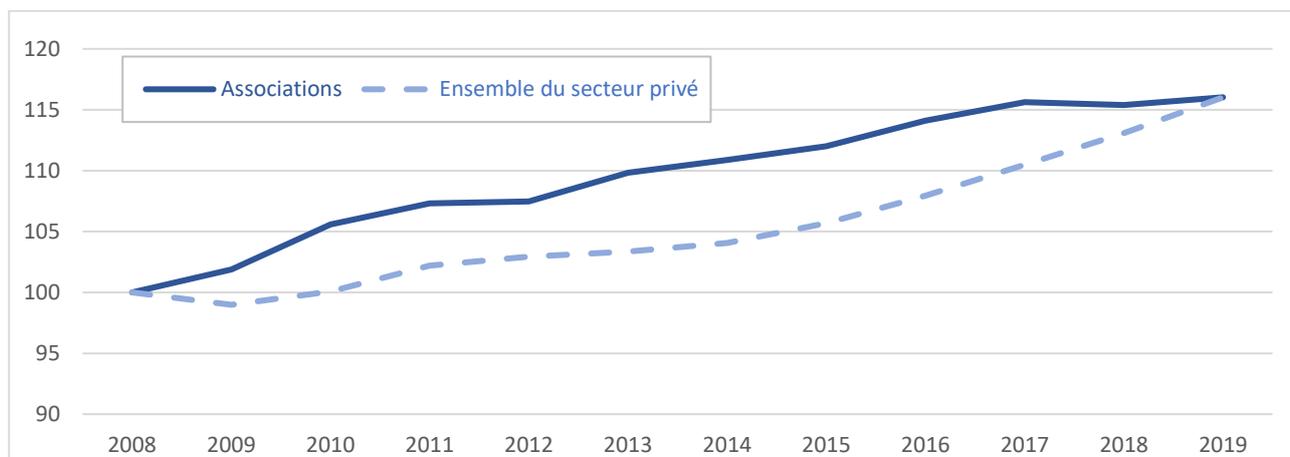
Ces différences sont d'autant plus significatives, que la part des effectifs salariés du domaine social au sein de l'ensemble du secteur associatif (40,1%) est largement inférieure à la moyenne nationale (49,7%).

Les effectifs salariés des associations agissant dans le secteur du handicap sont par ailleurs, proportionnellement moins nombreux sur la Métropole. Ils représentent 2,1% dans l'hébergement médicalisé pour enfants handicapés (3,1% en région) et 0,8% pour adultes handicapés (2,1% en région) ; 2,6% dans l'hébergement social pour handicapés mentaux (3,8% en région), 0,8% dans l'accueil et l'accompagnement d'enfants handicapés sans hébergement (1,1% en région). L'aide à domicile, vraisemblablement de par la présence plus importante de l'offre lucrative en milieu urbain, et l'aide par le travail sont également moins représentées sur la Métropole, qu'en moyenne régionale et nationale.

4.5 – Evolutions depuis 2008

Une première approche, strictement métropolitaine, distingue le secteur associatif d'une part, et l'ensemble du secteur privé d'autre part.

Graphique 1 : Evolution des effectifs salariés de la Métropole de Lyon entre 2008 et 2019 (base 100 en 2008)



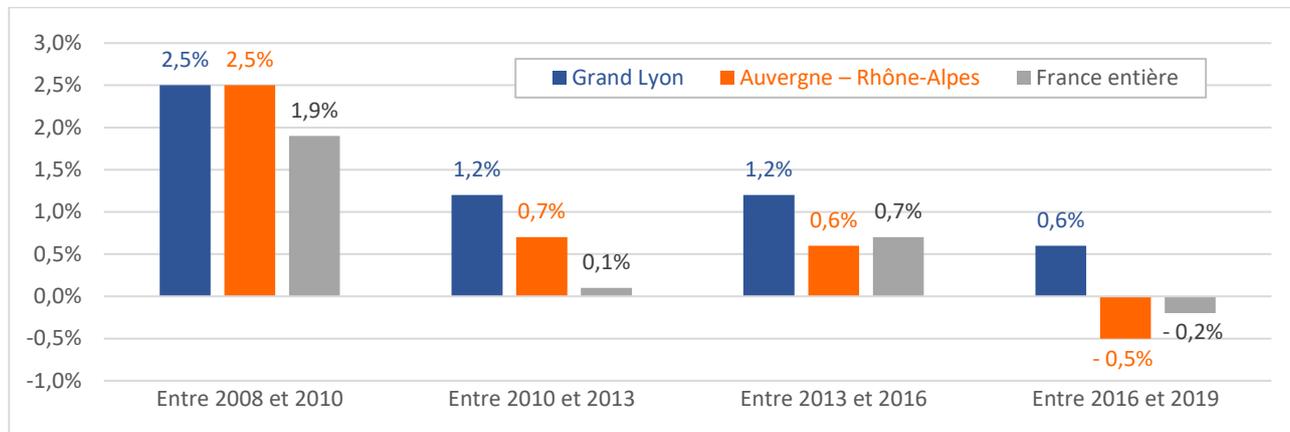
Source : ACOSS-URSSAF Données 2008 à 2019. Traitement R&S.

L'ensemble de l'emploi privé s'est assez bien redressé après la crise financière de 2008. Après un léger repli en 2009, il a retrouvé le chemin de la croissance dès 2010, s'est stabilisé jusqu'en 2013, avant de connaître une croissance régulière et constante jusqu'en 2019. Le secteur associatif a subi la crise financière, avec un effet retard en 2011, et s'est redressé dès 2012. Cependant, 2017 marque un coup d'arrêt à cinq années de croissance régulière. Au bilan, l'emploi dans les associations affiche la même progression que l'ensemble du secteur privé, entre 2008 et 2009 : 15%.

Une seconde approche situe l'évolution des effectifs salariés sur le territoire du Grand Lyon, dans l'ensemble régional et national. Quatre périodes ont été retenues pour une observation en moyenne annuelle : entre 2008 et 2010, période de forte croissance ; entre 2010 et 2013, période tendue ; entre 2013 et 2016, période de légère reprise ; entre 2016 et 2019, période la plus récente.

Un premier graphique présente l'évolution des effectifs salariés dans les associations, à l'échelle de la Métropole, de la région et au plan national. Un second graphique conserve les trois échelles et les quatre périodes, pour l'ensemble du secteur privé. Une lecture en parallèle montre les évolutions spécifiques du secteur associatif, au sein de l'ensemble privé.

Graphique 2 : Effectifs salariés dans les associations : évolution en moyenne annuelle, au cours de 4 périodes situées entre 2008 et 2019 (en %)



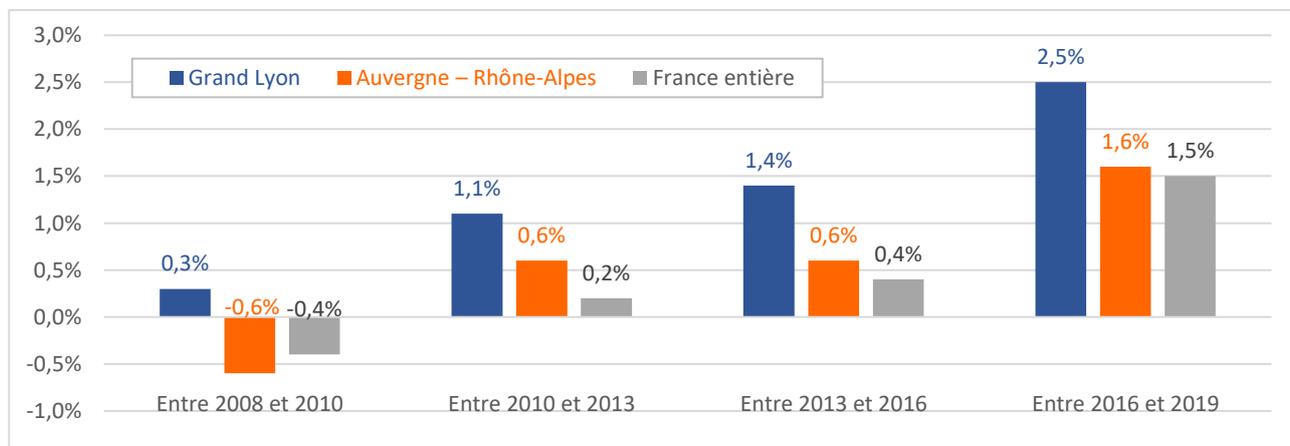
Source : ACOSS-URSSAF Données 2008 à 2019. Traitement R&S.

Lorsque l'on compare l'évolution de l'emploi associatif du Grand Lyon à celle de l'ensemble régional, le repli est nettement plus sévère dans la région. En effet, entre 2008 et 2010, la croissance des effectifs régionaux dans les associations est comparable à celle de la Métropole. Elle est tombée à 0,7%, entre 2010 et 2013, toujours en moyenne annuelle, puis à 0,6% entre 2013 et 2016. Entre 2016 et 2019, l'évolution devient négative (- 0,5%).

Les tendances nationales sont, elles, moins favorables que celles de la région jusqu'en 2013, et légèrement plus favorables ensuite. Elles restent tout au long de la période, en net retrait par rapport au secteur associatif de la Métropole.

Le graphique suivant reprend les évolutions de l'ensemble du secteur privé, selon les trois mêmes échelles géographiques que précédemment.

Graphique 3 : Effectifs salariés dans l'ensemble du secteur privé : évolution en moyenne annuelle, au cours de 4 périodes situées entre 2008 et 2019 (en %)



Source : ACOSS-URSSAF Données 2008 à 2019. Traitement R&S.

La situation sur la Métropole est nettement plus favorable. L'emploi dans le secteur privé a mieux surmonté la crise de 2008, et il affiche une croissance de 2,5% en moyenne annuelle, sur la période la plus récente.

Par rapport aux moyennes nationales, l'emploi dans le secteur privé régional a été plus affecté par la crise au cours de la période 2008-2010 (- 0,6% en moyenne annuelle pour - 0,4% au plan national). Après une période 2010-2013 plus faste en région, les évolutions se sont rapprochées entre 2013 et 2016, pour devenir comparables depuis 2016.

Au bilan, l'emploi associatif de la Métropole évolue dans un contexte plus favorable et à un rythme plus soutenu qu'au plan régional et qu'au plan national. Sur l'ensemble de la période 2008-2019, l'emploi associatif a progressé de 15% sur le territoire du Grand Lyon (soit une augmentation d'environ 6 000 salariés).

ANNEXES

Définition des secteurs d'activités, au regard des inscriptions au Journal officiel des associations nouvelles

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

Définition des secteurs d'activités, au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	Voir le détail dans le tableau consacré au sujet dans l'étude elle-même
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF rév.2) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Précisions méthodologiques sur l'emploi

Les données présentées dans cette étude sont issues des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations qui sont remplis par les établissements employeurs du régime général.

○ L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont désormais comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...

○ Les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les effectifs sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

○ La définition du champ du secteur privé correspond à celle retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES, en 2016. Il exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement) et 7381 (organisme consulaire), et les caisses nationales de Sécurité sociale. Il exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

○ La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette dé plafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de Sécurité sociale. L'assiette dé plafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG), plus large, qui comprend en outre, des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

○ Le périmètre des 4 composantes de l'économie sociale est défini à partir du statut juridique des établissements :

○ Les associations employeuses retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (INSEE) : associations déclarées (9220), associations d'utilité publique (9230), associations de droit local (9260), associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et associations intermédiaires (9222).

○ Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300.

○ Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :

- les coopératives agricoles : codes 6316, 6317, 6318, 6532, 5432, 5532 et 5632.

- les coopératives de production : 5458, 5558, 5658

- les coopératives de crédit : 6595, 6596, 6100, 5192, 5193, 5194, 5195, 5196, 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699 dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne).

- les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551

- les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653

- les coopératives commerciales : 5552 et 5652

- les autres coopératives : 5203, 5309, 5307, 5443, 5543, 5643, 6543, 5454, 5554, 5654, 6554, 5455, 5555, 5655, 5459, 5559, 5659, 5547, 5647, 5605, 6558, 6560, les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.

○ Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :

- Sociétés d'assurance mutuelles : 6411

- Mutuelles : 8210

- Assurances mutuelles agricoles : 8250

- Autres organismes mutualistes : 8290